

La création du CAFFA introduite par [l'arrêté du 20/07/2015](#) conduit à inscrire le candidat dans un cursus accompagné lui permettant, en deux ans, une appropriation progressive des enjeux et des compétences liées aux fonctions de formateur, en le préparant en exercice aux attendus de l'examen.

Au cours de la seconde année, il subit les deux épreuves d'admission. Des modules de formation sont prévus pour préparer les épreuves d'admission.

Inscriptions admission CAFFA

Modalités d'inscription

Les candidats s'inscrivent obligatoirement auprès du rectorat où ils exercent leur fonction.

Seuls les candidats admissibles aux sessions 2021, 2022, 2023 ou 2024 peuvent s'inscrire aux épreuves d'admission du CAFFA.

Le registre d'inscription est ouvert du **jeudi 3 octobre 2024, 12h au jeudi 7 novembre 2024, minuit.**

Le formulaire de choix de l'épreuve de pratique professionnelle fait office de formulaire d'inscription.

Le candidat effectue son inscription sur l'application dédiée <https://portail.ac-nancy-metz.fr/caffa/>, à l'aide de son identifiant académique et de son mot de passe personnel, **entre le jeudi 3 octobre 2024, 12h au jeudi 7 novembre 2024, minuit.**

Le candidat issu d'une autre académie doit justifier de son admissibilité au CAFFA (copie de l'arrêté d'admissibilité) aux sessions 2021, 2022, 2023 ou 2024 (copie du courrier rectoral) et se rapprocher directement de la Division des Examens et Concours – DEC1.

Nature des épreuves

Les épreuves d'admission :

1 - Épreuve de pratique professionnelle

L'épreuve consiste, **au choix du candidat**, soit en une analyse de séance dans le cadre du tutorat, soit en l'animation d'une action de formation professionnelle, pédagogique ou éducative – disciplinaire, interdisciplinaire, inter-cycles, inter-degrés -, à l'échelle d'un établissement, d'un district ou d'un bassin d'éducation ou de formation.

Dans les deux cas, l'épreuve se déroule en présence des deux examinateurs qualifiés, adjoints au jury (durée : 60 à 90 minutes + 30 minutes d'entretien).

2 - Mémoire professionnel

Le mémoire professionnel, de 20 à 30 pages hors annexes, est un travail personnel de réflexion sur un sujet choisi par le candidat portant sur une problématique d'accompagnement ou de formation.

Le candidat présente son mémoire professionnel (15 minutes) puis échange avec le jury (30 minutes).

Cette épreuve mobilise le jury auquel sont adjoints les deux examinateurs qualifiés tant pour la lecture du mémoire que pour la soutenance.

Le candidat devra déposer son mémoire professionnel **du lundi 03 février 2025, 12h au vendredi 28 mars 2025, minuit** sur l'application dédiée <https://portail.ac-nancy-metz.fr/caffa/>

Calendrier des épreuves d'admission 2025	
Période d'inscription (choix de l'épreuve de pratique professionnelle)	Du jeudi 3 octobre 2024, 12h au jeudi 7 novembre 2024, minuit
Epreuve de pratique professionnelle	Du jeudi 2 janvier 2025 au vendredi 11 avril 2025
Période de transmission du mémoire professionnel	Du lundi 3 février 2025, 12h au vendredi 28 mars 2025, minuit
Epreuve de soutenance de mémoire (dates provisoires)	Du lundi 5 mai 2025 au vendredi 9 mai 2025

Références réglementaires

[Décret n°2015-885](#) du 20/07/2015 relatif aux conditions de nomination des personnels enseignants du second degré et des conseillers principaux d'éducation aux fonctions de formateur académique.

[Arrêté du 20/07/2015](#) fixant l'organisation du CAFFA

[Circulaire du 21/07/2015](#) (BO n°30 du 23 juillet 2015)

[Référentiel de compétences professionnelles](#) du formateur de personnels enseignants et éducatifs (annexe 1 de la circulaire du 21/07/2015)

[Synthèse des compétences du candidat](#) (annexe 2 de la circulaire du 21/07/2015)